

Soixante et onzième rencontre du comité administratif de la Municipalité régionale de comté des Sources, tenue à la salle Madeleine Lamoureux, au 309, rue Chassé à Val-des-Sources, le mercredi 9 novembre 2022 à 17 h 00.

**PRÉSENCES**

DANVILLE	Mme Martine Satre
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
WOTTON	M. Jocelyn Dion
Directeur général et greffier-trésorier	M. Frédéric Marcotte

**ABSENCE**

Adjointe administrative de direction	Mme Isabelle Pellerin
--------------------------------------	-----------------------

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville de Val-des-Sources.

---

**MOT DE BIENVENUE**

Le préfet, M. Hugues Grimard, ouvre la rencontre et souhaite la bienvenue aux participants.

**2022-11-0449**

**ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la rencontre remis aux membres du comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion  
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

**2022-11-0450**

**PROCÈS-VERBAL DU 12 OCTOBRE 2022**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la rencontre du 12 octobre 2022, tous d'un commun accord exemptent le préfet de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
et appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

ET RÉSOLU,

QUE ledit procès-verbal de la rencontre du 12 octobre 2022 soit et est accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

**FONDS FLI / FLS / FSE**

Aucun dossier.

**ADMINISTRATION**

**2022-11-0451**

**OCTROI DE CONTRAT POUR LE CHANGEMENT DES PORTES AU 309, RUE CHASSÉ, VAL-DES-SOURCES**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a demandé des soumissions, de gré à gré, pour le changement de certaines portes de l'immeuble situé au 309, rue Chassé à Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que le montant pour la réalisation du changement des portes est inférieur à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT la réception des soumissions suivantes :

Vitrierie Asbestos	14 544,59 \$ excluant les taxes
Vitrierie Laverro	15 895,00 \$ excluant les taxes

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au règlement 263-2021 Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1];

CONSIDÉRANT la section III, article 14 de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1] et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par une entente de gré à gré afin d'octroyer le contrat pour le changement des portes au 309, rue Chassé à Val-des-Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre  
et appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources accepte la soumission de Vitrierie Asbestos pour le changement de certaines portes du 309, rue Chassé à Val-des-Sources, au montant de 14 544,59 \$ excluant les taxes.

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soit et est autorisé à signer l'entente pour procéder aux travaux de changement des portes du 309, rue Chassé à Val-des-Sources avec Vitrierie Asbestos.

Adoptée à l'unanimité.

**2022-11-0452**

**OCTROI DE CONTRAT POUR LE CHANGEMENT DE L'UNITÉ DE TOIT – SERVICE CANADA**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a demandé des soumissions, de gré à gré, pour le changement de l'unité de toit de Service Canada situé au 309, rue Chassé à Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT la réception des soumissions suivantes :

Climco	26 727,59 \$ excluant les taxes
Termic	30 000,00 \$ excluant les taxes

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au règlement 263-2021 Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1] ;

CONSIDÉRANT la section III, article 14 de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1] et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par une entente de gré à gré afin d'octroyer le contrat pour le changement de l'unité de toit de Service Canada au 309, rue Chassé à Val-des-Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
et appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources accepte la soumission de Climco pour le changement de l'unité de toit de Service Canada du 309, rue Chassé à Val-des-Sources, au montant de 26 727,59 \$ excluant les taxes.

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soit et est autorisé à signer l'entente pour procéder aux travaux de changement de l'unité de toit de Service Canada au 309, rue Chassé à Val-des-Sources avec Climco.

Adoptée à l'unanimité.

**2022-11-0453****OFFRE DE SERVICE – CAMPAGNE DE TÉLÉMARKETING FONDS ÉCOLEADER**

CONSIDÉRANT l'offre de service pour la campagne de télémarketing du Fonds Écoleader présenté par Fusion Contact;

CONSIDÉRANT que le montant pour la réalisation de la campagne est inférieur à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au règlement 263-2021 Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1] ;

CONSIDÉRANT la section III, article 14 de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1] et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par une entente de gré à gré afin d'octroyer le contrat de campagne de télémarketing du Fonds Écoleader;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre et appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources accepte l'offre de service de Fusion Contact pour la campagne de télémarketing du Fonds Écoleader au montant de 6 000 \$.

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soit et est autorisé à signer l'entente avec Fusion Contact

Adoptée à l'unanimité.

**RESSOURCES HUMAINES****OUVERTURE DU POSTE EN TOURISME ET CULTURE**

L'offre d'emploi révisé en tourisme et culture est déposée pour information et publiée sur différentes plateformes Web pour combler le poste laissé vacant par le départ de Mme Kathleen Bibeau.

**ÉTAT DE SITUATION RH – BENOÎT LÉVESQUE**

M. Marcotte explique les suivis réalisés par la direction générale en partenariat avec le consultant en gestion des ressources humaines, M. Benoit Lévesque, relativement à la demande de réévaluation des conditions salariales d'un des postes de direction, considérant que dans sa perspective, il y a un souci d'équité à son endroit. Une rencontre avec le gestionnaire a eu lieu le 4 novembre dernier accompagné de M. Lévesque, afin de lui présenter les différences entre l'équité salariale, l'équité externe, l'équité interne et l'équité individuelle. Une rencontre s'en est suivie entre M. Lévesque et le gestionnaire afin de mieux définir la perception d'iniquité perçue. Les membres du comité administratif sont informés de ces résultats et ces derniers statuent sur le niveau de responsabilité à confier au poste. Considérant la question d'équité salariale, à la suite de la présentation de la pondération des critères d'évaluation, ces derniers maintiennent l'appréciation du poste. La proposition devra être transmise dans les prochaines semaines au gestionnaire en retour de sa demande. Tel que mentionné, dans les prochaines semaines, les membres du comité administratif seront impliqués dans la fixation des objectifs annuel des cadres de l'organisation en partenariat avec la direction générale.

Dans le cadre de la finalisation de l'exercice budgétaire 2023, M. Marcotte présente aux membres du comité administratif les résultats finaux de l'exercice d'évaluation de l'équité salariale de l'organisation. Cette présentation s'inscrit dans les suites de la rencontre précédente du comité administratif d'octobre.

**VARIA**

Aucun autre sujet.

**2022-11-0454**

**FIN DE LA RENCONTRE**

Le conseiller M. Pierre Therrien propose la levée de la séance à 17 h 05.

Adoptée à l'unanimité.

---

Hugues Grimard  
Préfet

---

Frédéric Marcotte  
Directeur général et greffier-trésorier